Motions qui sont admises pendant qu'une question se discute, 34.

Décorum-dans la Chambre, 12.

Deniers Publics .- Voir Bills d'Argent.

Dépenses ou frais pour des bills ou des témoins.—Voir Bills de Divorce; Bills Privés.

Désignation.—Il est interdit de désigner les Sénateurs nominativement, 14.

Directeurs des Conférences.—Voir Conférences.

Discours du Trône-à l'ouverture des Chambres, 1.

Discours Blessants ou Injurieux-interdits, 15.

Divisions — Contents et Non-Contents, 26. Les noms sont inscrits à la demande de deux membres, 27.

Divorce, Bills de:

Avis de six mois dans certains journaux, 73. Il est signifié à la partie adverse, ou il doit être fait preuve que la signification a été impossible, 74. Procédures en Justice soumises à la Chambre, 75; Aussi, la preuve que les dommages ont été prélevés, ou la raison pour laquelle ils ne l'ont pas été, 76.

La Seconde Lecture a lieu 14 jours après la première; avis en est affiché et signifié, avec le bill, à la partie adverse, sinon, la raison du défaut est expliquée, 77. Le Pétitionnaire peut être dispensé de comparaître à la Barre lors de la seconde lecture, 78. Les Témoins sont entendus quant à la célébration du mariage, 79. Ils sont assignés aux frais de la partie qui les requiert, 81. S'ils refusent de comparaître, ils sont mis sous garde, 82. Les Avocats ou Conseils sont entendus à la 2ème lecture, 80.

La Rédaction et l'Impression du bill sont à la charge du pétitionnaire; il en fournit au greffier 500 exemplaires